



Montréal, le 10 février 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Vincent Locas
Conseiller juridique
Affaires réglementaires et réclamations
Énergir
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

**Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des
coûts et la structure tarifaire de Énergir
Dossier R-3867-2013 Phase 2B**

Maître Locas,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de votre lettre de ce jour, dans le dossier mentionné en objet, requérant un délai additionnel pour compléter le dépôt des réponses d'Énergir aux DDR.

Eu égard aux motifs invoqués, la Régie accepte qu'Énergir réponde à un maximum de DDR dans un premier dépôt prévu **le 19 février 2021** et qu'elle dépose ses réponses aux DDR restantes **au plus tard le 5 mars 2021 à 12h.**

La Régie rappelle toutefois l'importance d'obtenir, en temps opportun, les réponses à ses DDR et celles de son expert pour le traitement efficace du dossier.

Veuillez agréer, Maître Locas, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
NL/nl